Nations Unies

S/PV.7137



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7137e séance

Vendredi 14 mars 2014, à 15 h 10

New York

Président :	Mme Lucas	(Luxembourg)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2014/153)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/157)

14-26483 (F)









La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2014/153)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/157)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à Mme Robinson, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Londres.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/153, qui contient le texte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/157, qui contient le texte du rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Martin Kobler.

M. Kobler : Je voudrais tout d'abord présenter mes félicitations au Luxembourg qui préside le Conseil durant ce mois de mars.

Il y a deux mois, j'exposais au Conseil comment les espoirs suscités en 2013 commençaient à se matérialiser au profit du peuple congolais (voir S/PV.7094). Aujourd'hui, je suis ici pour demander au Conseil d'appuyer le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), afin de mener cette mission à bout.

La présente séance est une excellente occasion de vérifier l'efficacité de la MONUSCO, et en particulier de sa composante militaire. Depuis 2013, nous avons accompli beaucoup. La défaite militaire du Mouvement du M23 (M23), les opérations conjointes contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées (ADF) et la sécurisation des territoires libérés contribuent toutes à l'émergence d'îlots de stabilité afin de graduellement rétablir l'autorité de l'État dans l'est du pays. À présent, nous devons consolider les gains acquis, tout en continuant de sécuriser les zones où les groupes armés sont encore actifs. Il s'agit d'empêcher tout retour en arrière, en dressant des garde-fous. C'est maintenant à nous de gagner la paix – avec énergie, conviction et persistance.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Une nouvelle dynamique a été créée, et nous devons en profiter. La vigoureuse stratégie de protection que nous avons adoptée et la stabilité obtenue au prix de grands sacrifices doivent constituer les fondements de la paix. Pour commencer, je voudrais évoquer deux événements qui montrent bien où nous en sommes. Le premier est un bon baromètre des progrès accomplis; quant au second, il montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour restaurer la paix et la sécurité dans les zones touchées par le conflit.

Initialement prévu en septembre 2013, le festival Amani de musique et de danse pour la paix a finalement pu avoir lieu en février 2014, grâce au retour de la paix à Goma. Il a montré de manière éloquente comment la culture peut être un facteur de rencontre dans la paix. Plus de 11 000 Congolais et Rwandais y ont chanté et dansé ensemble.

Après le festival, je me suis rendu dans « le triangle de la mort », au Katanga. J'ai vu certains des 80 villages incendiés et désertés. Les groupes Maï-Maï Bakata Katanga incendient systématiquement les villages et terrorisent la population. Plus de 400 000 personnes ont été déplacées à ce jour. J'ai vu des enfants, dont les parents avaient été tués, qui venaient d'être séparés de ces groupes armés,; ils avaient les yeux vitreux et vagues. Ils n'avaient plus de foyers dans lesquels rentrer. J'ai décidé de renforcer notre présence au Katanga. Le Katanga, comme l'ensemble de la République démocratique du Congo, est un véritable paradoxe : malgré sa richesse, il est en proie à l'extrême pauvreté.

Ces deux événements illustrent l'espoir et le désespoir, les possibilités et les difficultés, le passé et l'avenir du peuple de la République démocratique du Congo.

À la veille de l'adoption d'un nouveau mandat, les priorités absolues de la MONUSCO demeurent les mêmes. La sécurité et la protection seront la première de ces priorités, la deuxième étant la stabilisation des zones touchées par le conflit, et la troisième, l'appui aux processus de réforme et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. La MONUSCO ne peut pas rester indéfiniment en République démocratique du Congo. Avec l'aide du Conseil, nous devons coopérer avec diligence et régularité avec nos partenaires congolais afin d'instaurer une paix durable et envisager le retrait de notre mission. Le déplacement vers l'est d'une grande partie de notre personnel civil est une première étape à cet égard.

Grâce à des renseignements collectés auprès de différentes sources, notamment grâce à un système de drones non armés – les « aéronefs non armés » –, les opérations de balayage parviennent à mieux viser les FDLR. Nous avons été très clairs avec elles : si elles ne se rendent pas immédiatement, elles auront à affronter la puissance de feu de la Brigade d'intervention. Le Gouvernement a lui aussi intensifié ses efforts pour éliminer la menace que les FDLR font peser sur la population, et je suis convaincu qu'il ne s'arrêtera que quand tous les groupes armés auront déposé les armes. Ensemble, nous avons poursuivi nos opérations militaires contre les FDLR.

Après les attaques perpétrées par les ADF en décembre, au cours desquelles 21 civils ont été tués, dont 11 bébés et de très jeunes enfants, l'armée congolaise a lancé des opérations de grande envergure contre les positions des ADF. Avec l'appui de la Force, l'armée a détruit les principaux postes des ADF, a dégagé leurs principaux axes routiers et a désormais commencé les opérations pour nettoyer les dernières poches de résistance des ADF.

Pour mener notre mission à bon terme toutefois, la Force doit se moderniser. L'approche statique de la protection des civils adoptée pendant 14 ans s'est révélée insuffisante. La Force doit être robuste, souple, versatile, extrêmement mobile et bien entraînée – et tout à fait en mesure de se déployer dans tout l'est de la République démocratique du Congo, de tenir des zones clefs et d'opérer en profondeur dans les régions les plus inaccessibles. Il nous faut une présence plus active en Ituri, dans le Sud-Kivu et au Katanga.

Si nous voulons renforcer notre capacité de lutter efficacement contre les groupes armés, il faut que la Force dans son ensemblepuisse les traquer sans relâche. À cette fin, la Force est en train de réduire en partie ses éléments statiques et ses bases opérationnelles à long terme et s'appuie désormais principalement sur des forces mobiles. Le récent redéploiement de forces spéciales égyptiennes au Katanga et la réaction uruguayenne à l'attaque contre Checka et Pinga en janvier ont montré qu'une approche proactive peut dissuader les attaques contre les civils et que toutes les composantes et unités de la Force peuvent agir ensemble dans le cadre d'une approche combinée. Notre devise « Un mandat, une mission, une force » l'indique bien.

Toutefois, l'emploi de la force n'est pas un moyen en soi. Il se fonde sur un principe important – la politique d'abord. Nous nous efforçons toujours de trouver un règlement pacifique et volontaire. L'utilisation de la force, seule, ne donne pas des résultats durables si elle ne s'inscrit pas dans un cadre politique. Le succès militaire remporté sur le M23 ne sera pas durable si la Déclaration de Nairobi n'est pas mise en œuvre et si les ex-combattants qui sont maintenant en Ouganda et au Rwanda ne sont pas réinsérés rapidement dans la société. Je salue l'adoption, dernièrement, de la loi d'amnistie qui exclut à juste titre les auteurs de violations graves des droits de l'homme. Toutefois, le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit prendre rapidement des mesures concrètes pour garantir la mise en œuvre du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. J'engage tant la communauté internationale que le Gouvernement à trouver des solutions pour ce qui est de la structure et du financement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR).

Je ne soulignerais jamais assez l'importance de bonnes mesures civiles de suivi : sans elles, les gains militaires s'avéreront éphémères. Étant donné que nous ne pouvons tolérer aucun retour en arrière ou une remise en cause de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, un échec à mettre rapidement en œuvre le Programme de DDR sera un grave revers. Nous ne pouvons pas le permettre.

Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité (S/PV.7094), la violence sexuelle à l'encontre des filles et des femmes a continué de poser problème. La Mission applique la politique de tolérance zéro pour terrorisme sexuel, et la MONUSCO, de concert avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, publiera dans les prochains jours un rapport thématique sur la lutte contre l'impunité pour violence sexuelle. Nous restons déterminés à lutter contre l'impunité. Le procès des personnes inculpées dans l'affaire des viols commis à Minova a repris après une interruption. Le tribunal militaire a jusqu'à présent entendu le témoignage de 60 victimes de viol et d'autres violations des droits de l'homme. La MONUSCO continue de fournir un appui technique et logistique à la justice militaire congolaise.

Une politique de tolérance zéro est aussi appliquée concernant le recrutement d'enfants soldats. Depuis la mi-décembre, 268 enfants ont été extraits des rangs des groupes armés qui se sont rendus à l'armée congolaise. Le plus jeune est un garçon âgé de 10 ans.

Notre deuxième priorité, à savoir la stabilisation des zones libérées, doit permettre le rétablissement de l'autorité de l'État. Le concept d'« îlots de stabilité » aura été une réponse directe à la nécessité de rétablir l'autorité de l'État dans les territoires sortant d'un conflit. Dans mon dernier exposé, je ne pouvais pas dire que les enfants vont à l'école ou que l'administration fonctionne dans les zones reprises au M23. Maintenant je le peux.

Il m'est agréable d'indiquer qu'à Kiwanja Rutshuru les avancées ont été fort impressionnantes. Les unités de police appuyées par la Police des Nations Unies ont été déployées avec tentes, rations et carburant. L'administrateur territorial et les fonctionnaires civils sont revenus, et la MONUSCO et l'équipe de pays élaborent des projets pour remettre en état les locaux de la police et de la justice et les édifices publics. La prison de Rutshuru a rouvert et son personnel a été formé par la MONUSCO.

L'appropriation est fondamentale. C'est pourquoi je me réjouis que les autorités du Nord-Kivu aient retenu sept autres projets-pilote de création d'îlots de stabilité. Mais malgré les progrès enregistrés, il reste encore à surmonter d'énormes obstacles avant de pouvoir parler de prestation de tous les services publics de base dans la région. Bien que gêné par une faible logistique et un versement irrégulier des salaires des fonctionnaires, le Gouvernement local doit faire preuve d'esprit pratique et axer son action sur ce qui améliore la vie des populations sur le terrain.

Pour mieux aider le Gouvernement là où il en a le plus besoin, la Mission continue de se transformer en mission d'appui. Nous nous déplaçons vers l'est. Deux-tiers de tout le personnel spécialisé à Kinshasa est en train d'être redéployé pour renforcer les bureaux locaux existants, en appui aux opérations dans l'est. Nous avons établi une présence civile permanente à Kiwanja, et nous le ferons dans d'autres régions. La MONUSCO se rapproche des populations qu'elle entend aider. La reconfiguration ne vise pas à prolonger la présence de la MONUSCO en République démocratique du Congo. Bien au contraire, c'est un premier pas vers une sortie inévitable.

Notre troisième priorité consiste à encourager la mise en œuvre de réformes clefs dans le contexte de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. La poursuite d'opérations militaires robustes par les Forces armées de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, suivie de mesures de stabilisation, doit être accompagnée par des mesures de réformes harmonieuses de la part du Gouvernement.

En appui aux plans de réformes du Gouvernement, j'ai créé à Kinshasa un groupe de coordination au niveau des ambassadeurs en vue de l'harmonisation des positions de la communauté des donateurs. Le groupe de coordination examine quatre domaines d'intérêt primordial pour l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux en République démocratique du Congo – le DDR, les élections, la réforme du secteur de la sécurité,et la stabilisation. Nos messages sont clairs : le processus de DDR des ex-combattants doit être mis en oeuvre maintenant. Les préparatifs en vue des élections doivent commencer maintenant. Des progrès concrets en matière de réforme du secteur de la sécurité doivent être réalisés maintenant.

J'encourage vivement le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre des réformes clefs, et je prie instamment les donateurs d'aider au financement de ces réformes. Je suis particulièrement préoccupé par la lenteur du rythme de la réforme du secteur de la sécurité,

bien que le Président Kabila ait fortement insisté dans son discours à la nation du 23 octobre 2013 sur le fait que cela était la priorité des priorités. Il faut que la Force de réaction rapide de l'armée congolaise prenne tôt ou tard le relais de la Brigade d'intervention.

La réforme de la police et du secteur de la sécurité n'a pas pu avancer rapidement à cause de contraintes budgétaires. À long terme, cela nous empêche de lutter contre l'impunité et la mauvaise gouvernance.

S'agissant des élections, la Commission nationale électorale indépendante a soumis à l'Assemblée nationale un projet de feuille de route appelant à la tenue d'élections locales, urbaines et municipales au début de 2015. Il importe qu'il soit adopté de façon transparente et inclusive. Grâce à nos bons offices, nous continuerons de promouvoir un dialogue inclusif en vue de créer un climat propice à la tenue d'élections crédibles. Les dispositions constitutionnelles relatives aux élections, tant en ce qui concerne la procédure que le calendrier, doivent être respectées.

Je demande à la communauté internationale d'appuyer la République démocratique du Congo dans son cheminement vers le rétablissement de l'ordre démocratique. L'appui du Conseil est crucial s'agissant d'une bonne application des principes démocratiques. Son appui est crucial pour faire en sorte que la voix de chaque Congolais soit prise en compte. Son appui est crucial pour éviter les erreurs du passé. J'appelle aussi l'opposition à participer de façon constructive, et j'exhorte tous les partis politiques à signer le Code de conduite.

Je reste préoccupé toutefois par les récents événements politiques qui empêchent toutes les forces politiques de se déplacer et de faire campagne librement. C'est pourquoi j'engage le Gouvernement à respecter les droits fondamentaux, tels que la liberté de parole, d'expression et de rassemblement, et de permettre à toutes les forces politiques d'en jouir, tel que l'énonce la Constitution congolaise. J'ai mis en place une équipe spéciale chargée de recenser les incidents électoraux pour suivre de près l'évolution de la situation. Elle me rendra régulièrement compte.

Le 24 février, nous avons célébré le premier anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général, Mme Mary Robinson, avec laquelle je continue d'entretenir d'excellentes relations, parlera plus en détail de la mise en œuvre des engagements pris au niveau national.

Après des décennies de conflit entre pays voisins, les contacts qui ont lieu à tous les niveaux entre les gouvernements de la région sont le signe d'une nouvelle dynamique dans la région. La confiance mutuelle est fragile. Les mesures de confiance prennent du temps. Il n'empêche, les investissements dans les infrastructures de transports transfrontières et la coopération économique ouvriront la voie à la prospérité régionale.

Premièrement, je voudrais remercier la communauté des donateurs qui nous a aidés financièrement à moderniser l'aéroport de Goma. Faire de Goma un centre économique donnera un coup de fouet au développement économique et à la coopération régionale. Je laisse à l'Envoyée spéciale Mary Robinson le soin de présenter plus en détail les initiatives en cours pour encourager l'entreprenariat privé.

Deuxièmement, les ressources naturelles de la République démocratique du Congo devraient être une source de prospérité, non de pauvreté. Je salue l'intention du Gouvernement d'accroître les recettes publiques tirées des ressources naturelles. Légaliser et réguler l'exportation et l'exploitation des minerais revient à s'attaquer aux causes profondes du conflit.

En dépit des nombreuses difficultés, je perçois un esprit de dynamisme et d'espoir. Cela n'est certainement pas une garantie de succès. Toutefois, cet esprit nous donne l'obligation à tous à la MONUSCO et au sein de l'équipe de pays de saisir l'occasion – sans doute la première depuis de nombreuses années – de trouver une solution durable.

Mais la paix a un prix. La MONUSCO va réduire son budget, plus de 300 postes vont être supprimés. Je suis le premier à critiquer le manque d'efficacité et à vouloir réduire les doubles emplois et perfectionner les structures de gestion. Mais pour faire du bon travail, il faut avoir des ressources suffisantes.

(*l'orateur reprenden français*)

À la veille du renouvellement du mandat de la MONUSCO, nous voyons le futur avec espoir mais réalisme. Je suis persuadé que lorsque les chants de la jeunesse congolaise auront remplacé le bruit des balles, la prospérité sera au rendez-vous.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel des Nations Unies de son engagement quotidien, dans des conditions de plus en plus difficiles, à œuvrer

pour une paix durable en République démocratique du Congo. Plus particulièrement, à l'occasion du douzième anniversaire de Radio Okapi, je voudrais exprimer mon immense reconnaissance pour le travail et l'engagement de tout son personnel. Radio Okapi n'est pas une radio comme les autres. Elle est entrée dans le quotidien des Congolais, parfois en étant leur seule source d'information. Par la voie des ondes, elle contribue à unifier la société congolaise.

Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, encore une fois pour votre soutien.

La Présidente : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Robinson.

Mme Robinson (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la possibilité de présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui depuis Londres. Je remercie aussi le Conseil de son vigoureux appui aux efforts pour ramener durablement la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région.

Un an après sa signature, je demeure convaincue que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région offre la meilleure chance et le plus grand espoir en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de vie des populations de la région, lesquelles continuent d'être les premières victimes de la violence armée et des crimes d'agression. De fait, au cours des 12 mois écoulés, il y a eu un regain d'espoir, avec la défaite du Mouvement du 23 mars (M23), suivie de la signature des déclarations issues du Dialogue de Kampala entre les parties. Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), appuyées par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et sa brigade d'intervention, poursuivent leur effort pour débarrasser l'est du pays des groupes armés.

En outre, malgré de multiples difficultés, les espoirs de dialogue, de confiance et de coopération régionale, qui sont la base de la paix et de la sécurité, n'ont cessé de se renforcer au fil de l'année écoulée. En collaborant sur les critères régionaux et en forgeant un consensus sur le plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les pays de la région des Grands Lacs ont pu mettre au jour les possibilités qu'offre le « cadre de l'espoir », et le fait qu'une paix et une sécurité durables sont à portée de main si l'on maintient la dynamique actuelle. Je dois toutefois souligner que la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et de la région demeure assez précaire et va nécessiter une action à plusieurs niveaux pour préserver l'élan actuel et obtenir des résultats concrets.

Un bon moyen de maintenir la dynamique en cours et de faire en sorte que le cadre de l'espoir tienne ses promesses est d'aligner l'action internationale sur les tendances régionales positives qui émergent à l'appui des objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. L'actuelle présidence angolaise de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs est une chance et offre de bonnes perspectives de faire avancer la paix et la stabilité dans la région.

Au dernier sommet de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, tenu à Luanda en janvier, le Président Dos Santos a expliqué comment il envisageait son mandat afin que celui-ci vienne compléter les objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le Président a entamé un dialogue politique avec les Présidents Kagame, Kabila, Museveni et Zuma sur la question des groupes armés illégaux, tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées (ADF), au cours duquel ils se sont entendus sur un plan d'action pour combattre les causes de l'insécurité en République démocratique du Congo et dans la région. Il a notamment été convenu que les chefs d'état-major des cinq pays participant au dialogue aller unir leurs forces et envisager les moyens d'accompagner les stratégies de la République démocratique du Congo pour lutter contre les FDLR.

Je crois qu'un plan régional issu d'un dialogue a de bonnes chances de réussir et je trouve très encourageant le leadership politique dont fait montre le Président Dos Santos pour garantir la cohésion et se faire le point de ralliement de la coordination des efforts dans la région. Les différentes rencontres que j'ai eues avec le Président Dos Santos permettent d'être très optimiste et je suis résolument convaincue que des progrès importants peuvent être réalisés sous la présidence angolaise de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs au cours des deux prochaines années.

Comme je l'ai dit, les FARDC, appuyées par la MONUSCO et la Brigade d'intervention, enregistrent

des succès notables dans leurs opérations contre les ADF. Désormais, les opérations contre les FDLR ont aussi commencé, comme l'a entendu le conseil. Ce sont des évolutions importantes. Toutefois, je pense qu'elles doivent tenir compte du plan régional et des mesures convenus à Luanda et que tous ces efforts doivent se faire de concert pour donner des résultats optimum. J'espère sincèrement que les opérations énergiques menées contre les éléments des FDLR qui refusent de se rendre seront poursuivies et menées à bien avec vigueur et célérité. Ceux qui acceptent de se rendre ou qui n'ont pas participé au génocide ou à d'autres crimes graves doivent avoir la possibilité de rentrer dignement au Rwanda, selon les processus établis.

L'engagement pris par le Président Kabila à Luanda de s'attaquer de manière globale à la menace des FDLR d'ici à la fin de l'année et l'ultimatum qu'a posé son gouvernement le 24 février aux FDLR, de même que les récentes opérations des FARDC, avec l'appui de la MONUSCO et de la Brigade d'intervention, sont des signes très encourageants. S'attaquer à la présence des FDLR dans l'est de la République démocratique du Congo devrait de fait contribuer grandement à apaiser les inquiétudes du Rwanda et les tensions dans la région. Ce pourrait être le socle sur lequel asseoir la confiance mutuelle, qui aurait de plus un effet de levier sur la coopération socioéconomique régionale. Cela faciliterait en outre les efforts pour rétablir pleinement l'autorité de l'État dans les Kivus, dans l'est de la République démocratique du Congo.

Alors que nous abordons la deuxième année de mise en œuvre, il est également important que nous accélérions le travail sur les aspects socioéconomiques de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Comme je l'ai toujours dit, la paix ne pourra pas s'enraciner tant qu'il n'y aura pas sur place de signes tangibles que les emplois et les affaires sont de nouveau florissants et que les habitants ne constateront pas un changement véritable dans leur vie.

Suite à l'approbation par le Mécanisme de suivi régional de la convocation d'une conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région, je me suis mise au travail, avec mon équipe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine, l'Union européenne, la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies et plusieurs États Membres, pour faire en sorte que cette conférence ait lieu avant la fin de l'année. Cet événement permettra d'avoir une compréhension commune du rôle que peut jouer le secteur privé en faveur du pilier économique de l'Accord-cadre, de définir des recommandations concrètes et réalistes à l'intention des décideurs et d'offrir aux acteurs publics et privés des pays signataires un espace pour recenser les nouveaux débouchés économiques et les possibilités d'investissement. Elle sera aussi un espace où les chefs d'entreprise pourront nouer des relations, étendre leurs réseaux professionnels et partager leurs expériences.

Mon bureau organisera cette conférence conjointement avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine, et en consultation étroite avec d'autres organismes des Nations Unies, les pays de la région ainsi qu'avec l'appui des institutions bilatérales et multilatérales.

On a également enregistré quelques résultats au niveau des piliers social et économique de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération avec la mise sur pied du Programme pour les femmes de la région des Grands Lacs, lié à l'Accord-cadre, que j'ai eu le privilège d'aider à lancer le 28 janvier à Addis-Abeba, au cours du sommet de l'Union africaine.

La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a ouvert le centre régional de formation sur les violences sexuelles et sexistes à Kampala le 16 février, aux fins de la formation du personnel de sécurité dans la région. La collaboration se poursuit avec la Conférence et d'autres partenaires afin de mettre en œuvre ces importants mécanismes.

Mes échanges récents avec les organisations de la société civile de toute la région – en marge du sommet de l'Union africaine, tenu en janvier à Addis-Abeba, ainsi que dans le cadre des réunions de suivi, tant en République démocratique du Congo qu'à La Haye, dernièrement, au cours de la réunion du Groupe international de contact – ont mis nettement en évidence la volonté de ces entités d'importance critique de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Je compte sur les membres du Conseil pour accompagner toutes ces initiatives, qui auraient une incidence directe sur la vie de la population de la région.

Des progrès relatifs ont également été accomplis au niveau national depuis l'approbation du plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Je félicite le Président Kabila et le Gouvernement congolais de la promulgation de la loi d'amnistie, conformément aux déclarations issues

du Dialogue de Kampala qui ont officiellement mis fin au conflit avec le M23. Je pense que nous devons tous reconnaître que cela n'aura pas été une mesure facile à prendre pour tout Gouvernement et que cela était un signe de prise en charge, un signe que le Gouvernement était déterminé à faire partie de ce processus.

L'amnistie, comme nous le savons, ne sera pas accordée aux personnes responsables de crimes graves et de violations des droits de l'homme. Toutefois, davantage de mesures de suivi sont nécessaires, en ce qui concerne en particulier le rapatriement depuis l'Ouganda et le Rwanda des ex-combattants du M23 et le commencement d'un processus efficace de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) pour ceux de ses membres qui sont éligibles.

Au cours de mon voyage récent dans la région, j'ai soulevé la question des ex-combattants du M23 auprès des autorités pertinentes. Je me réjouis que certains progrès soient enregistrés actuellement dans le processus de DDR et que des discussions soient en cours avec les partenaires internationaux. Mais il s'agit d'une question d'importance critique sur laquelle davantage de progrès sont nécessaires, comme mon collègue et ami, Martin Kobler, l'a souligné.

Je reste en contact avec le Ministre ougandais de la défense, M. Kiyonga, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Mécanisme de suivi national en République démocratique du Congo afin d'accélérer la mise en place du mécanisme de suivi convenu au titre des déclarations issues du Dialogue de Kampala.

En attendant, plusieurs problèmes d'importance critique demeurent, qui nécessitent une attention urgente. En République démocratique du Congo, il faut faire davantage pour consolider l'autorité de l'État dans tout le pays, poursuivre la réforme du secteur de la sécurité – encore une fois, je conviens avec Martin Kobler que cela doit être une priorité plus importante, en particulier en ce qui concerne l'armée – et promouvoir la bonne gouvernance, la réconciliation, la tolérance et la démocratisation. Alors que des efforts sont en cours pour harmoniser les différents plans nationaux avec l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, le Mécanisme de suivi national de la République démocratique du Congo doit, pour un résultat optimal, être encore renforcé afin de pouvoir mener à bien efficacement son mandat. Au cours de mon récent déplacement en République démocratique du Congo, j'ai été heureuse d'entendre aussi bien le Premier Ministre, Matata Ponyo Mapon, que le Coordonnateur du Mécanisme de suivi national, François Mwamba, me dire que l'appui dont bénéficiait le Mécanisme comme la coordination avec le Gouvernement s'amélioraient.

En dépit des progrès modestes enregistrés dans l'année écoulée, nous avons encore un long chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de l'Accord-cadre. La situation humanitaire et les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo demeurent précaires. Je dirais qu'elles demeurent inacceptables, car la sécurité minimale nécessaire aux femmes et à leurs familles, en particulier, n'existe toujours pas. Nous devons par conséquent trouver les moyens et le courage de nous pencher sur toutes les causes sous-jacentes des conflits, de promouvoir la réconciliation et de nous attaquer aux obstacles qui entravent le retour volontaire des réfugiés dans la sécurité et la dignité. En outre, il faudra s'employer à travailler avec la région afin de renforcer la confiance, sans laquelle la coopération économique et sociale ne peut se développer.

Si nous devons continuer de concentrer les efforts sur la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo, nous devons être tout aussi vigilants quant aux incidences des événements en République centrafricaine et au Soudan du Sud, eux aussi signataires de l'Accord-cadre et voisins de la République démocratique du Congo. Je suis très préoccupée, comme, je le sais, les membres du Conseil, par les informations que nous continuons de recevoir concernant des violations flagrantes des droits de l'homme dans ces pays ainsi que les conditions de sécurité actuelles.

Dernièrement, lors d'un petit déjeuner à Kinshasa, le 3 mars, j'ai eu un entretien avec Catherine Samba-Panza, Présidente par intérim de la République centrafricaine. Nous avons parlé longuement. Elle m'a informée de l'urgence de l'envoi par les Nations Unies de moyens supplémentaires à l'appui du maintien de la paix dans son pays et m'a demandé de porter à l'attention des membres du Conseil aujourd'hui cette impérieuse nécessité.

De plus, les tensions croissantes que connaît un autre pays signataire, le Burundi, à un point qui, je pense, exige notre attention, sont également tout à fait inquiétantes. Je me rendrai à Bujumbura le 19 mars pour échanger avec le Gouvernement et les parties prenantes, en coordination étroite avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga.

Avant de me rendre au Burundi, je passerai par Goma, le 18 mars, un an jour pour jour après le début de mon mandat, pour une conférence de presse où j'annoncerai la tenue du « jour de paix », qui sera célébré en République démocratique du Congo le 21 septembre de cette année. Ce sera pour le monde l'occasion de faire, en quelque sorte, le point des progrès accomplis par ce pays et de ses besoins.

Dans les mois à venir, certaines actions s'avéreront capitales si l'on veut que de nouveaux progrès significatifs soient accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre. À l'échelon national, le Gouvernement congolais doit appliquer rapidement les dispositions des déclarations issues du Dialogue de Kampala, y compris les mesures administratives et techniques visant à faciliter le rapatriement des quelque 2000 ex-combattants du M23 qui ont fui vers le Rwanda et l'Ouganda l'année dernière. Un nouveau report de ce processus pourrait s'avérer coûteux pour la paix et la stabilité régionales.

Il faut également que le Programme national de DDR démarre effectivement, dans l'immédiat. Il est resté au point mort en raison d'une absence de consensus avec les partenaires internationaux sur la marche à suivre et sur un plan de financement. L'adoption de mesures concrètes par des tribunaux indépendants et équitables serait également nécessaire à l'encontre de ceux qui ont commis des violations graves des droits de l'homme et des crimes de portée internationale. Je me félicite à cet égard de la proposition visant à créer des tribunaux mixtes.

S'il importe de tenir les États Membres comptables de la mise en œuvre de leurs engagements et de leur apporter un appui à cet égard, nous devons absolument être conscients que l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région sera un processus graduel. La région aura besoin de temps, par conséquent, ainsi que d'un soutien spécifique, pour atteindre les objectifs établis au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Surtout, l'interaction et la communication de la communauté internationale avec les États Membres doivent être intenses, constantes, bien coordonnées et cohérentes si l'on veut obtenir les résultats recherchés.

En dépit des pressions qui pèsent par ailleurs sur les membres du Conseil – et je sais qu'elles sont très réelles – je plaiderais pour le maintien du solide soutien démontré par les membres à la République démocratique du Congo et à la région.

Dans les prochains mois, et moyennant l'aimable soutien du Conseil, j'entends rester en contact régulier avec le Président angolais, M. dos Santos, et son Premier Ministre, M. Chikoti, aux fins d'un renforcement de la collaboration dans le cadre du dialogue politique entre les dirigeants de la région sur les questions sensibles. Je forme le vœu qu'à partir du dialogue qui se poursuit en permanence sur les groupes armés illégaux se développe un dialogue plus large englobant d'autres questions d'importance critique qui, faute de quoi, limiteraient gravement la faisabilité des objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Je poursuivrai également mes efforts aux côtés du Gouvernement congolais et mon soutien aux efforts que déploie de son côté le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue de la réalisation et du suivi efficaces des déclarations issues du Dialogue de Kampala.

Je continuerai naturellement de travailler étroitement avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, avec lequel, comme il l'a également dit lui-même, j'entretiens d'excellents rapports. Nous travaillons en collaboration très étroite, et je pense que c'est une force. Nous comprenons tous deux la nécessité d'être complémentaires mais également de collaborer très étroitement.

Je travaillerai également de plus en plus avec la société civile, notamment les associations de femmes, et avec les partenaires internationaux, y compris l'équipe d'envoyés, avec lesquels j'ai également d'excellents rapports, afin d'assister le Gouvernement dans l'accélération des grandes réformes nationales, notamment la réforme du secteur de la sécurité, la consolidation de l'autorité de l'État dans tout le pays, la réconciliation nationale et la démocratisation, à l'approche, en particulier, du prochain cycle électoral.

Je terminerai sur quelques mots, à titre personnel, relativement à une manifestation mémorielle spéciale dont la tenue est imminente : le vingtième anniversaire du génocide au Rwanda. Comme je l'ai dit au Conseil dans le premier exposé que je lui ai présenté en ma qualité d'Envoyée spéciale, en mai 2013 (voir S/PV.6960), j'ai un souvenir très net du premier voyage que j'ai effectué au Rwanda après cette tragédie, et les images des atrocités commises restent gravées à jamais dans ma mémoire. Alors que nous commémorons le génocide, j'invite chacun d'entre nous à se livrer à une réflexion approfondie sur les enseignements à retenir du travail que nous avons effectué en commun, afin de faire en sorte que les années qui suivront – les 20 prochaines

années et au-delà – soient, dans la région des Grands Lacs, des années de tolérance, de paix, de stabilité et de développement.

La Présidente : Je remercie M[me] Robinson de son exposé.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, M[me] Robinson, d'avoir pris le temps de nous informer aujourd'hui de la teneur des rapports du Secrétaire général (S/2014/157 et S/2014/153, respectivement), et du renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Comme il apparaît dans les rapports du Secrétaire général, il est clair, en dépit des événements positifs qui se sont déroulés fin 2013, que la dynamique s'est ralentie, et que les progrès sont limités sur les plans politique et militaire. Nous avons affaire à une situation instable sur le plan de la sécurité, non seulement dans l'est, mais également dans tout le pays. Les « forces négatives » continuent de se déchaîner, de tuer et de mutiler, de violer des jeunes filles et des femmes, de recruter des enfants et de forcer des milliers de civils à se déplacer.

La gravité et l'échelle des tueries et des violations qui se poursuivent au Katanga et dans les zones auparavant contrôlées par le Mouvement du 23 mars (M23) au Nord-Kivu sont profondément inquiétantes. L'une des raisons principales de cette situation est que la culture d'impunité reste de mise dans tout le pays. Tous les auteurs de crimes, qu'ils soient membres des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) – responsables de 18 % des crimes signalés en 2013 –, ou de tout autre groupe armé, doivent être traduits en justice et répondre de leurs actes.

Il ne fait aucun doute que les mois à venir seront critiques. Nous devons examiner sérieusement la manière dont la résolution 2098 (2013) est appliquée, en particulier pour ce qui est de la neutralisation des groupes armés – les forces négatives –, de la consolidation du processus de paix et de la protection des civils dans les zones libérées.

Nous nous félicitons de ce que les intervenants nous aient informés dans leurs rapports que des membres de certains groupes armés s'étaient rendus pacifiquement, et nous applaudissons, de fait, aux FARDC, qui, avec l'appui de la MONUSCO, ont attaqué et détruit un certain nombre de camps des Forces démocratiques alliées (ADF). La reprise du procès de Minova est un autre événement positif, et nous voulons croire que la procédure sera concluante, de façon à créer un précédent pour les affaires qui suivront. La loi d'amnistie promulguée récemment, qui a été adoptée en application des déclarations issues du Dialogue de Kampala, représente également une avancée dans le sens de la réconciliation nationale, mais qui nécessitera néanmoins des actes mesurables. Nous demandons instamment à la MONUSCO et à la communauté internationale de suivre attentivement la mise en œuvre de cette loi.

Cependant, ces événements positifs ne doivent pas occulter le fait que l'un des plus anciens groupes armés est toujours dans la nature. Comme toujours, depuis 20 ans, le problème a trait à la position adoptée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les soldats de la paix des Nations Unies – soit, en l'occurrence, la MONUSCO –, par rapport à la menace que représentent les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui sont les forces responsables du génocide des Tutsis. Durant tout le dernier trimestre de 2013, on nous a affirmé que les FDLR étaient les prochaines forces sur la liste des forces négatives à éliminer. Que s'est-il donc passé entre le moment où on nous a fait cette promesse et l'exposé suivant? Nul ne le sait. Le principe de responsabilité n'est pas appliqué.

Lors de notre dernière réunion avec la MONUSCO, le plan opérationnel présenté au Conseil de sécurité supposait que les FARDC se lancent à la poursuite des ADF. Elles l'ont fait, et nous les en félicitons. Par la suite, on nous informés que la MONUSCO devait concentrer ses ressources avant tout sur les FDLR. Rien ne s'est passé. Ce n'est qu'une semaine ou deux avant cet exposé que nous avons appris l'existence d'une opération militaire contre les FDLR.

La menace des FDLR persiste, en dépit du mandat de la MONUSCO, qui a été dotée de capacités offensives renforcées après le déploiement de la Brigade d'intervention, et l'incapacité de la MONUSCO de s'engager dans la lutte contre cette force reste évidente.

Il est grand temps – une fois de plus – que nous voyons le Gouvernement congolais changer d'attitude à l'égard des FDLR. Le Rwanda exprime depuis plusieurs années des préoccupations légitimes à propos du manque de volonté politique de ce Gouvernement de lutter contre la menace représentée par les FDLR. Plusieurs rapports du Conseil de sécurité fournissent des preuves détaillées

qu'un appui est fourni aux FDLR sous de multiples formes par la République démocratique du Congo, et le Rwanda a fourni d'autres preuves à cet égard.

Les excuses avancées constamment par la MONUSCO en ce qui concerne la conduite d'opérations militaires contre les FDLR sont préoccupantes. Si elle ne cherche pas d'excuses en ce qui concerne le manque de renseignements – renseignements que le Rwanda communique à la MONUSCO – elle se livre à des opérations de propagande pour tromper le Conseil de sécurité sur les opérations militaires menées en collaboration avec les FARDC contre les FDLR. Le 9 mars 2014, la Brigade d'intervention de la MONUSCO a mené un raid, en collaboration avec les FARDC, contre le barrage routier illégal installé par les FDLR sur la route de Kalengera à Tongo. Des informations fiables ont révélé que le colonel Ramadan, le commandant en exercice des FARDC dans la huitième région militaire, avait divulgué des informations concernant l'attaque imminente de la Brigade contre les FDLR, compromettant ainsi cette opération.

Je dois ajouter que le Rwanda n'est pas le seul à exprimer sa déception face à l'inaction dont il est fait preuve contre les forces négatives. Les pays de la région et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont également exprimé leur frustration face à l'absence de volonté politique de la MONUSCO de lutter contre les menaces que font peser les groupes armés dans la région des Grands Lacs.

La République démocratique du Congo accueille sur son sol des groupes armés nationaux et étrangers, en particulier le M23, les FDLR et les Forces démocratiques alliées – Armée nationale de libération de l'Ouganda. En réponse, la Conférence internationale a proposé des mécanismes détaillés visant à remédier à cette situation, notamment des mesures politiques et militaires. Certains de ces mécanismes ont été repris par l'ONU, notamment la Brigade d'intervention de la MONUSCO – et pourtant, la grave menace que font peser les FDLR n'a pas été gérée. Ce problème a de nouveau fait l'objet du Sommet de la Conférence internationale, à Luanda, le 15 janvier 2014, où les chefs d'état-major de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud ont une nouvelle fois été chargés d'évaluer la situation et de proposer de nouveaux mécanismes en vue d'éliminer les FDLR.

Pour ce qui est de la situation actuelle s'agissant des FDLR, je voudrais brièvement faire part au Conseil de quelques informations à jour sur les activités des FDLR. Les effectifs des FDLR sont estimés à 3 640 hommes, infanterie et armements intégrés compris. Ces effectifs vont probablement augmenter du fait des activités de recrutement et de formation en cours. Actuellement, les FDLR prennent part aux activités suivantes.

Premièrement, elles sont en train de renforcer leur collaboration avec les FARDC, en particulier au niveau opérationnel. Cela permet aux FDLR de se rééquiper, de se réarmer, d'échanger des renseignements, d'agir et de circuler en toute liberté pour pouvoir s'infiltrer et mener des attaques terroristes au Rwanda. Entre juillet 2013 et aujourd'hui, 42 membres infiltrés et éléments terroristes des FDLR ont été arrêtés, et ont comparu devant des tribunaux rwandais, où ils sont actuellement jugés.

Deuxièmement, s'agissant de la mobilisation, du recrutement, de la formation et de la mise en place de réseaux terroristes au Rwanda, ces activités sont facilitées par les FARDC, qui garantissent leur passage sans heurt et leur approvisionnement logistique.

Troisièmement, la MONUSCO a récemment affirmé que les FDLR se trouvaient dans des zones habitées. C'est là pur mensonge. En effet, le gros des forces est installé dans le Parc national des Virunga, dans la province du Nord-Kivu. Les FDLR conservent également, dans les zones désertes des territoires de Mwenga et Uvira, dans le Sud-Kivu, des unités chargées de l'extraction minière et de l'imposition illégales dans l'est de la République démocratique du Congo, pour financer l'effort de guerre.

Je voudrais également aborder un autre problème, portant sur les ex-combattants du M23. Bien que le rapport du Secrétaire général (S/2014/157) laisse entendre que des consultations se poursuivent sur la question non réglée des ex-combattants se trouvant au Rwanda, nous rappelons au Conseil que ces combattants sont au Rwanda depuis mars 2013 : cela fait bientôt un an. Le Gouvernement rwandais a fait tout ce que le droit international exige de lui pour contenir ce groupe, notamment en installant ces ex-combattants dans le district de Ngoma, dans la province de l'Est, à environ 250 kilomètres de la frontière avec la République démocratique du Congo. Mais malgré nos appels répétés auprès de la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités, cette dernière n'a pas fait grand-chose. Quelques contacts ont été pris en décembre, mais ce n'est pas allé très loin.

S'agissant de Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2014/153), je ne m'étendrai pas puisque la mise en œuvre de l'Accord-cadre sera discutée le 27 mars à Nairobi.

Pour terminer, comme nous l'avons déjà dit, le mois prochain marquera le vingtième anniversaire du génocide perpétré contre les Tutsis. Il ne pourrait pas y avoir de symbole de justice plus puissant envers ses victimes que la défaite et l'élimination, une fois pour toutes, des FDLR, cette force génocidaire virulente qu'on laisse, depuis 20 ans, terroriser la région.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Je voudrais, au seuil de ce propos, vous dire combien nous sommes honorés, Madame la Présidente, de vous voir présider les délibérations du Conseil de sécurité de ce jour. Vous représentez en effet le Luxembourg, un pays avec lequel la République Démocratique du Congo entretient des relations séculaires empreintes d'estime et de respect réciproques. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer votre prédécesseur, la distinguée représentante de la Lituanie, et la féliciter pour le dévouement et la compétence avec lesquels elle a dirigé le Conseil le mois écoulé.

C'est également ici le lieu d'exprimer au Conseil la gratitude du peuple et du Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour les efforts déployés par les Nations Unies, afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays et pour lui garantir la paix et la stabilité.

Je souhaite enfin rendre hommage à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, dont le souci d'œuvrer à la consolidation de la paix dans mon pays traduit son implication personnelle dans la mobilisation des dirigeants de la région des Grands Lacs et de l'Afrique australe pour la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, conclu à Addis-Abeba le 24 février 2013.

Ma délégation a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2014/153) et du rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/157), dont le Conseil est saisi.

Ma délégation se félicite de constater que ces deux rapports reconnaissent de manière unanime les efforts déployés par mon pays dans la mise en œuvre de ses engagements aux termes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. Pour la République Démocratique du Congo, la mise en œuvre de l'Accord-cadre qui, pour la première fois, jette les bases d'une paix durable dans l'est du pays et d'une cohabitation pacifique entre ce dernier et ses voisins, singulièrement ceux de l'est, mérite d'être soulignée. Cet accord-cadre, et la résolution 2098 (2013) qui est venue le renforcer, représentent des innovations majeures, tant dans l'appréhension de la crise qui sévit dans la région des Grands Lacs depuis la deuxième moitié des années 90, que dans la doctrine traditionnelle des Nations Unies en matière de maintien de la paix. Pour les populations longtemps meurtries des pays de la région, l'Accord-cadre et la résolution susmentionnée sont perçus comme des preuves éloquentes de la détermination de la communauté internationale d'aider à trouver une solution définitive à une instabilité qui n'a que trop duré et à laquelle mon pays a notamment payé un lourd tribut.

Dans cette perspective, ma délégation voudrait faire sien l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement des pays signataires de l'Accord-cadre à l'issue de la réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi qui s'est tenue à Addis-Abeba le 31 janvier 2014 et par lequel ils ont appelé les pays de la région à coopérer et à prendre les mesures nécessaires pour neutraliser les groupes armés, combattre l'impunité des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des violences sexuelles liées aux conflits et autres violations flagrantes des droits de l'homme, et à mener des actions appropriées contre les personnes visées par le régime de sanctions des Nations Unies.

La République démocratique du Congo est déterminée à assumer sa part de responsabilité afin que la paix et la concorde reviennent dans la région. À cet effet, dès le lendemain de la signature de l'Accord-cadre, le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est attelé à remplir ses obligations. Dans cette optique, le Gouvernement poursuivra les efforts engagés pour parachever la réforme du secteur de la sécurité. L'assainissement des structures et du

personnel de l'armée, des services de sécurité et de la police, le recrutement dans les forces de défense des jeunes Congolais issus de toutes les provinces du pays, la réouverture des académies militaires, la formation, avec le concours des partenaires bilatéraux, des forces spéciales et des unités d'appui, et avec comme objectif prioritaire l'opérationnalisation de la Force de réaction rapide, sont autant d'actions concrètes déjà engagées, et que le Gouvernement compte renforcer afin de rendre la défense de notre territoire plus efficace et de mieux assurer l'autorité de l'État.

Comme le souligne le Secrétaire général dans ses deux rapports, le Président de la République, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, a promulgué, le 11 février 2014, la loi qui amnistie les faits d'insurrection, les faits de guerre et les délits politiques commis sur le territoire de la République démocratique du Congo entre le 18 février 2006 et le 20 décembre 2013.

Il y a un mois, après son grand oral devant la Chambre basse du Parlement, le Président de la Commission électorale nationale indépendante a rencontré les partis et regroupements politiques. Ce rendez-vous, qui consacrait le démarrage effectif du cycle électoral 2014-2016, s'est soldé par l'adoption à l'unanimité du nouveau Code de conduite des partis politiques et des candidats. À la date du 10 février 2014, ce code avait recueilli 233 signatures des partis politiques.

Dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, il convient de rappeler que le 26 décembre 2013, le Conseil des ministres avait adopté le troisième Plan national de désarmement, démobilisation et réintégration. L'identification des combattants des groupes armés du Nord-Kivu, regroupés dans les sites de Bweremana et Kanyaruchinya, est achevée. Ceux d'entre eux qui sont éligibles au DDR III seront incessamment évacués vers les centres de triage pour les opérations de DDR. Pendant ce temps, l'évacuation vers le centre de triage de Kitona des ex-combattants Bakata Katanga remplissant les conditions se poursuit.

Par ailleurs, et comme l'a annoncé le Président de la République dans son discours à la nation le 31 décembre 2013, le processus de décentralisation entrera bientôt dans sa phase exécutoire avec la mise en place du nouveau Gouvernement, avec en toile de fond la mise en place progressive de nouvelles provinces, la dévolution des services financiers de l'administration centrale à celles des provinces et la mise sur pied de la caisse nationale de péréquation.

On se souviendra qu'après la défaite du Mouvement du 23 mars (M23), le Président de la République, commandant suprême des Forces armées de la République démocratique du Congo, a ordonné le désarmement forcé de tous les groupes armés, nationaux et étrangers, encore actifs sur toute l'étendue du territoire national, qui refusaient de répondre à l'offre de désarmement volontaire.

Sur le terrain des opérations, la traque des rebelles réfractaires au programme de DDR a effectivement commencé avec le lancement de la campagne de pacification de l'est du pays par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) à partir du 16 janvier 2014. Les opérations se déroulent de manière satisfaisante aussi bien dans le Nord-Kivu contre les Forces démocratiques alliées (ADF), que dans la partie sud de cette province et au Sud-Kivu contre les rebelles rwandais des FDLR.

C'est dans cet ordre d'idées que M. Martin Kobler a récemment salué les opérations des FARDC contre les FDLR et les groupes armés, et a annoncé le soutien de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à l'armée congolaise et son engagement auprès d'elle pour neutraliser les FDLR. Comme l'a fait le porte-parole du Gouvernement lors de son point de presse du 7 mars 2014, M. Kobler a également demandé dans un communiqué aux rebelles des FDLR de se désolidariser immédiatement de leurs leaders poursuivis par la justice, sous peine d'être désarmés de force.

Dans la même veine, pour reprendre l'idée exprimée le 26 février dernier devant le Sénat américain par l'Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique pour la région des Grands Lacs, les pays hébergeant les éléments défaits du M23, faute de les rendre à la République démocratique du Congo et à la justice internationale, ont la grande responsabilité, conformément aux dispositions de l'Accord-cadre, de s'assurer que ces derniers ne reprennent pas leurs activités belliqueuses.

Concernant le soutien du Gouvernement de la République démocratique du Congo au FDLR, comme venait de le dire ici tout à l'heure l'Ambassadeur du Rwanda, la République démocratique du Congo a fait savoir au Conseil, lors de la séance précédente du Conseil portant sur la situation concernant la République démocratique du Congo (voir S/PV.7107), les efforts qu'il a fournis dans la traque qu'il a menée jadis avec le Gouvernement rwandais. Par la suite, ces efforts ont été poursuivis par mon gouvernement, seul, et ensuite

avec le concours de la MONUSCO. Comme nous vous l'avons toujours dit ici, ces efforts ont été interrompus suite à la rébellion du M23.

Comme je viens de le dire, maintenant qu'on en a fini avec la rébellion du M23, la République démocratique du Congo a demandé au Conseil de mettre sur pied une Brigade d'intervention. C'est donc à la demande de la République démocratique du Congo que la Brigade a été mise sur pied, et le Conseil lui a confié le mandat d'éradiquer toutes les forces négatives qui existent dans la région ainsi que les différents groupes armés. Et ce travail – je viens de le dire, et M. Martin Kobler qui est ici présent le sait – a commencé.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo, et nous l'avons toujours dit, n'a donc aucun intérêt à soutenir les FDLR. Les FDLR sont arrivées sur notre territoire depuis le génocide rwandais. Le Conseil sait très bien qu'elles ne sont pas entrées dans notre pays sur notre demande, mais parce que la République démocratique du Congo voulait se montrer hospitalière en accueillant la population rwandaise qui fuyait le génocide. C'est ainsi que ces génocidaires sont arrivés sur notre territoire. Et aujourd'hui, ce problème devient un problème de la République démocratique du Congo, qui doit tout le temps en répondre, alors qu'en fait la présence des FDLR sur le territoire de la République démocratique du Congo nous pose problème. C'est bien la République démocratique du Congo qui en souffre, parce que depuis que ces gens là sont chez nous, ceux qu'ils tuent ce sont des Congolais; ce sont les femmes congolaises qui sont violées; et ce sont des villages congolais qui sont incendiés. C'est donc nous qui souffrons des FDLR. À moins d'être cynique, peut-on croire qu'un Gouvernement dont la population souffre de ces actes-là peut soutenir ce genre d'individus criminels? Non. Je l'avais dit la dernière fois passée. L'Ambassadeur du Rwanda, qui, comme tous les membres du Conseil le savent, vient ici et continue de parler du génocide qu'on va fêter bientôt, ne doit pas se montrer cynique à l'endroit de la population congolaise qui souffre.

Nous avons perdu dans l'est de mon pays plus de 6 millions de personnes, qui sont mortes. Comme j'ai dit la fois passée ici, si la République démocratique du Congo est étrangère au génocide rwandais, le Rwanda, lui, pourrait-il dire autant concernant les 6 millions de Congolais morts dans l'est? Non, il ne faut pas qu'on se moque des Congolais. Je le dis : le Gouvernement congolais ne peut pas soutenir les FDLR. Nous n'avons aucun intérêt à les soutenir.

M. Kobler, qui travaille dans la région, pourra bien témoigner, Hier, comme le Conseil le sait, quand les experts avaient déposé leur rapport ici, quelles étaient les accusations du Rwanda, qui dénonçait les rapports des experts et la MONUSCO? Il disait que la MONUSCO aussi coopérait avec les FDLR. Non. Je constate que c'est de la mauvaise foi, parce que le Rwanda tient à cet élément-là qui lui permet de déstabiliser tout le temps la République démocratique du Congo. Il en fait son prétexte, et il sait aujourd'hui que si on élimine ce prétexte, il ne sera plus à l'aise sur le territoire de la République démocratique du Congo et faire ce qu'il est en train d'y faire.

J'en appelle donc à la communauté internationale et à tous les membres du Conseil pour nous aider à régler cette situation, dans laquelle mon pays est vraiment innocent. Et nous ne pouvons pas supporter qu'on nous accuse ici gratuitement.

Le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo devra se faire selon l'esprit des paragraphes 9, 10, 11 et 12 de la résolution 2098 (2013) du 28 mars 2013, par laquelle le Conseil de sécurité avait notamment décidé de poursuivre et parachever, grâce à la Brigade d'intervention spéciale, la mission qui lui a été confiée de neutraliser les groupes armés, conformément au paragraphe 12 b) de la résolution, ce qui permettra de réduire la menace que représentent les groupes armés pour l'autorité de l'État et la sécurité des civils dans l'est de la République démocratique du Congo et de préparer le terrain pour des activités de stabilisation.

À cet effet, je voudrais féliciter la MONUSCO, sa brigade d'intervention et les pays qui la composent pour la qualité du travail abattu tout au long de ce premier mandat finissant. Le travail de cette Brigade, aux côtés des Forces armées de la République démocratique du Congo, a conduit à la défaite du M23, ce que le peuple congolais a fortement apprécié.

Pour mon gouvernement, le second mandat de la Brigade d'intervention, qui va bientôt commencer, devrait consacrer le couronnement des efforts déjà entrepris pour ramener la paix en République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs. Comme le disait le Président de la République, S. E. M. Joseph

Kabila Kabange, à l'occasion de la cérémonie de signature de l'Accord-cadre,

> « Il est temps, plus que temps, que nous garantissons à nos populations le droit à la vie et à la jouissance soutenue du bien le plus précieux qu'elles attendent de leurs dirigeants, à savoir la paix – non pas la paix des baïonnettes, moins encore celle des cimetières, par essence factice et éphémère, mais plutôt la paix qui découle de la reconnaissance d'un destin partagé, de la volonté de vivre ensemble, de la prise en charge responsable des problèmes et du respect des règles et des principes, dont particulièrement ceux auxquels nous venons à nouveau de souscrire en signant l'Accord -cadre.
>
> Cette paix-là est certes exigeante, mais elle est la seule qui soit à même de résister à l'usure du temps et aux aléas de l'histoire. Elle n'est pas possible sans la sincérité des acteurs, et elle ne peut se construire que dans la vérité. La vérité, c'est que, quoique maintes fois agressée, la République démocratique du Congo, pays épris de paix, a toujours respecté l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous ses voisins. Il en sera toujours ainsi. »

Pour terminer, qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour saluer la présence parmi nous du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M. Martin Kobler, et le remercier pour le dynamisme qu'il a su imprimer aux actions de la MONUSCO sur le terrain des opérations. Je voudrais enfin exprimer notre gratitude à S. E. Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour son engagement et ses efforts en vue du rétablissement d'une paix durable en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

La Présidente : Le représentant du Rwanda a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

M. Gasana (Rwanda) : Madame la Présidente, je ne vais pas abuser de votre temps. C'est juste une petite rectification que je veux faire ici. Le Conseil comprendra très bien pourquoi. Je suis Rwandais. Je ne saurais pas sortir comme ça en laissant cela.

Je voudrais dire à mon cher collègue, le représentant de la République démocratique du Congo, que nous n'allons pas fêter le génocide du Rwanda. Je sais que la langue de Molière et de Voltaire n'est pas la nôtre, mais ce que nous allons faire le 7 avril, nous allons commémorer le génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda. Je souhaitais rectifier cela. Nous n'allons pas fêter. C'est tout.

La Présidente : Le représentant de la République démocratique du Congo a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : J'apprécie la rectification que vient de faire l'Ambassadeur du Rwanda. C'est une commémoration à laquelle nous allons tous participer, parce que l'événement connu par son pays est un événement triste et que nous ne pouvons pas l'accepter.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour dire qu'il n'y a pas de culture d'impunité en République démocratique du Congo. Je crois que dans ce que nous disons à cette tribune, nous devons avoir un minimum de respect à l'endroit des autorités de nos pays. Je l'avais déjà dit la fois passée – l'Ambassadeur du Rwanda doit apprendre à respecter les autres pays, à nous respecter, à respecter les autorités de mon pays.

Donc, ce genre de langage, nous n'allons plus l'accepter. Comme je l'avais dit, en tant que membre du Conseil de sécurité, il ne doit pas s'autoriser certaines choses. Il n'a aucun droit pour ça. Je crois que, pour répondre à tout ce qu'il a dit, qui offense mon pays, je l'invite prochainement à avoir du respect pour mon pays et pour les autorités de mon pays.

La Présidente : Il n'y a pas plus d'orateurs inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 30.